

Mise en œuvre efficace des Plans d'Aménagement et de Gestion des Réserves de Biosphères du Mono: Le mémorandum d'engagement signé

L'hôtel « Bel Azur » de Grand Popo a servi de cadre du mardi 27 au mercredi 28 février 2024 à un atelier organisé par le projet Benkadi. A l'occasion, une cinquantaine d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des Réserves de Biosphères du Mono ont renforcé leurs capacités pour être plus utiles. La signature d'un mémorandum par les participants pour une gestion efficace des réserves témoigne de leur engagement.



Vue d'ensemble des participants

Après l'étape de l'Ouémé, les acteurs qui s'occupent de la mise en œuvre des plans d'Aménagement et de gestion des réserves de biosphères du Mono se sont retrouvés. Désormais ils sont tous engagés pour mieux contribuer à la gestion

efficace des PAG et des Aires marines protégées (Amp). La gouvernance des Réserves et la cartographie des acteurs ; le Cadre institutionnel proposé pour la mise en œuvre du PAG ; et les rôles et implications spécifiques de chaque catégorie d'acteurs dans le PAG, ont été abordés pour renforcer les capacités des participants.

A partir de là, les parties prenantes des Associations Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB), des ONG intervenant dans la région, les Mairies, les Cellules Communales des Ministères en charge de l'agriculture et du cadre de vie, et les partenaires de mise en œuvre du projet Benkadi sont mieux aguerris pour assumer chacun ses responsabilités. L'identification des problèmes et leurs approches de solutions permettront aux différentes structures de trouver les moyens adéquats pour régler les problèmes sur le terrain. Mais ils doivent travailler en respectant les normes d'association pour être légitimes et reconnus par les autorités locales. Ceci permettra une bonne collaboration sur le terrain à travers une gouvernance participative et la dynamique de la reddition de comptes aux populations.



Le maire de Dakotomey Ulrich Sokégbé et le représentant ACCB Bouche du Roy Basile L. Amoussou et



Patrice Bada de Africa Mobile Nature et Parfaite Tossa de Action Humanitaire Internationale apposant leur signature

Le maire de la commune de Djakotomey, M. Ulrich Sokégbé peut se réjouir que l'appel lancé à ses pairs à l'ouverture de l'atelier afin d'être assidus pour l'atteinte des objectifs assignés à l'atelier a été entendu. Le Directeur Technique du Cénagref, M. Georges Sossou est reparti aussi satisfait de la réactivité des participants sur les différents sujets abordés.

Encore plus l'est le Chef Projet/Benkadi, M. Sagbo Damien Djodjo Kouton qui n'a pas manqué d'exprimer son assurance pour les résultats atteints. Il restera à mieux s'organiser sur le terrain pour gérer au mieux les réserves et surtout travailler au respect des normes. Avant de partir, les participants selon les catégories ont apposé leur signature sur le mémorandum d'engagement qui retrace désormais les grandes conclusions qui vont orienter le futur de leurs actions sur le terrain.

La Côte d'Ivoire Rejoint le RAMPAO pour la Protection Marine en Afrique de l'Ouest

Une étape historique a été franchie dans le domaine de la préservation des aires marines protégées en Afrique de l'Ouest avec l'annonce de l'adhésion de la Côte d'Ivoire au Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). Le Conseil d'Administration du RAMPAO a approuvé cette adhésion à l'unanimité lors d'une réunion tenue à Dakar le 31 octobre 2023.



Ce
tt
e
dé
ci
si
on
ma
rq
ue
un
to
ur
na
nt
si
gn

if
ic
at
if
da
ns
la
co
op
ér
at
io
n
ré
gi
on
al
e
vi
sa
nt
à
re
nf
or
ce
r
la
pr
ot
ec
ti
on
de
la
ri
ch

es
se
ma
ri
ne
et
cô
ti
èr
e
da
ns
la
ré
gi
on
.
El
le
at
te
st
e
de
l'
en
ga
ge
me
nt
de
la
Côte
d'
Iv
oi

re
en
fa
ve
ur
de
la
co
ns
er
va
ti
on
de
s
éc
os
ys
tè
me
s
ma
ri
ns
,
et
el
le
s'
es
t
dé
jà
tr
ad
ui
te

pa
r
la
cr
éa
ti
on
de
l'
Aire
Marine
Protégée
de
Grand-Bé
réby
,
établie
par
décret
prés

id
en
ti
el
n°
20
22
-4
48
le
6
ju
il
le
t
20
22
.

M. Degrâce N'da Kognan, Directeur de l'Écologie et de la Protection de la Nature au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) de Côte d'Ivoire, a souligné que cette adhésion au RAMPAO favorisera la création de synergies entre les gestionnaires d'AMP, ainsi qu'entre les gestionnaires et les acteurs techniques impliqués dans la gestion des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire s'engage ainsi à œuvrer en conformité avec ses engagements internationaux pour la préservation de l'environnement marin.

Les Aires Marines Protégées jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la restauration des habitats côtiers et la promotion de la pêche durable, entre autres. Leur importance en tant que solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets des changements climatiques, particulièrement dans les régions vulnérables de l'Afrique de l'Ouest, est incontestable.

Pour Marie Suzanna TRAORÉ, Secrétaire Exécutive du RAMPAAO, la biodiversité marine transcende les frontières, et l'unité d'engagement est essentielle pour fédérer les actions en faveur d'Aires Marines Protégées fonctionnelles en Afrique de l'Ouest. Le RAMPAAO attend avec enthousiasme la collaboration avec les autorités ivoiriennes, les organisations de conservation et toutes les parties prenantes pour promouvoir la gouvernance partagée des AMP.

La Côte d'Ivoire se joint ainsi aux huit pays membres actuels du réseau RAMPAAO, qui compte déjà une cinquantaine d'Aires Marines Protégées. Cette expansion du réseau renforce l'efficacité de la protection des écosystèmes marins et côtiers dans la région.

Rappelons que le Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAAO) est une organisation dédiée à la gouvernance et à la gestion des Aires Marines Protégées dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Il couvre les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et supervise actuellement une cinquantaine d'Aires Marines Protégées. Le RAMPAAO travaille en étroite collaboration avec les pays membres, les gestionnaires des AMP et les communautés locales pour promouvoir la conservation de la biodiversité marine et la restauration des habitats marins et côtiers.

Megan Valère SOSSOU

**Pêche Artisanale Maritime:
Entre Subsistance et**

Durabilité des ressources marines au Bénin

La pêche artisanale maritime au Bénin est une source majeure de revenus pour les communautés côtières. Cependant, les défis liés à la durabilité des ressources marines et à la gestion efficace de cette activité se font ressentir.



Bénéficiant des eaux fertiles de l'océan Atlantique, le Bénin abrite un total de 47 sites de débarquement, où environ 4 305 pêcheurs artisans, en majorité de nationalité béninoise, exercent leur métier. C'est plus de 600 000 emplois directs ou indirects et contribuant à hauteur de 3,5% au PIB national.

Cependant, malgré une production totale de 74 000 tonnes en 2022, dont 75% proviennent de la pêche artisanale, un déficit de 146 000 tonnes persiste par rapport à une demande de 220 000 tonnes. Pour combler cet écart, les importations ont considérablement augmenté depuis 2008.

Ces chiffres témoignent non seulement de l'importance de ce

secteur, mais aussi révèlent des défis majeurs, notamment la menace de la surpêche, qui met en péril l'équilibre fragile des écosystèmes marins.

A Djeffa plage, Ahouandji en passant par Fonsa Pahou, Lokoué, Djondji, Zogbédji à Hilla Condji, les pêcheurs artisans sont de plus en plus conscients des enjeux de la pêche durable au Bénin.

C'est le cas du sieur K. Folly, pêcheur avec plus de deux décennies d'expérience. Il explique avec une grande préoccupation : « Lorsque nous nous aventurons sur les eaux, une préoccupation constante nous habite : quelle quantité et quelle qualité de poissons nos enfants hériteront-ils ? ». C'est pourquoi, il nous est arrivé de penser qu'il serait judicieux de laisser la mer en repos pendant au moins six mois avoue-t-il avant de soutenir que cette approche contribuerait à prévenir la surpêche en offrant aux poissons le temps de se reproduire avant d'être capturés.

Cependant, K. Folly fait part de la réalité complexe à laquelle les pêcheurs font face au quotidien. « La demande et le coût de la vie ne cessent d'augmenter, ce qui rend difficile la recherche d'activités alternatives capables de remplacer la pêche. Nous sommes contraints de continuer à travailler tout en ayant un œil sur la loi.»

Malgré les difficultés, il souligne l'engagement des pêcheurs à respecter les réglementations en vigueur. Cette perspective met en lumière les efforts constants déployés par les pêcheurs pour équilibrer leurs activités vitales avec la nécessité de préserver les ressources marines.

Il est indubitable que la pêche artisanale maritime au Bénin joue un rôle vital en tant que source de subsistance et élément clé de la richesse culturelle des communautés côtières. Cependant, comme sieur Folly, une gestion rigoureuse des ressources marines et une régulation appropriée s'avèrent

indispensables pour garantir la durabilité de cette activité dans le pays.

Un œil sur la Loi-Cadre pour la Pêche et l'Aquaculture au Bénin

Bientôt dix ans que le Bénin a adopté une approche proactive pour préserver ses écosystèmes aquatiques et gérer durablement ses ressources halieutiques. Il s'agit de la Loi-cadre n° 2014-19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin. Cette législation intègre des mesures essentielles de conservation pour le secteur de la pêche.

Dans le but de préserver les stocks halieutiques, l'article 73 de cette loi interdit strictement l'utilisation d'engins et de méthodes de pêche incompatibles. Les barrages à poissons, communément appelés « acadja », les engins coniques à contre-courant « dogbo », et les engins à poches multiples pour la capture de crevettes et crabes, les « gbagbaloulou », figurent parmi les méthodes proscrites.

L'article 78 exige une autorisation préalable pour l'introduction de nouveaux engins de pêche. La protection de la biodiversité aquatique est aussi soulignée par les articles 79 et 80, qui interdisent respectivement la pêche, la détention et la commercialisation de mammifères aquatiques et de tortues marines. Chose que K. Folly et ses collègues de Togbin ne cessent de se rappeler au cours de leurs différentes causeries.

Malgré leur besoin de vivre de la sueur de leur front, ils sont encouragés à respecter les dispositions réglementaires en particulier la loi-cadre de 2014 sur la pêche et l'aquaculture. Cette loi représente un fondement solide dans les efforts du Bénin pour garantir une pêche durable le long de ses côtes.

Megan Valère SOSSOU

La gestion des aires marines protégées de Togbin et Donaten au cœur d'un atelier du projet Benkadi à Grand-Popo

Le 05 janvier 2022, le gouvernement du Bénin a créé à travers le décret n°2022-003, les aires marines protégées (AMP) de Donaten et de la Bouche du Roy (Togbin). Une initiative unanimement saluée par les acteurs de la société civile de protection de l'environnement.



Pour lancer le processus d'élaboration du plan de gestion et définir les projets d'activités à mettre en œuvre pour la conservation des ressources et l'exploitation judicieuse et durable de ces deux aires marines protégées, la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB) aux côtés du Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) a réuni à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo ce jeudi 22 septembre 2022, plusieurs acteurs de la société civile, des cadres des

mairies et des agents de la sécurité publique impliqués dans la protection de ces aires.

« Les travaux doivent nous amener à doter toutes les parties prenantes d'une feuille de route très claire, qui définit l'action concrète à mener, à court, à moyen et à long terme, dans le cadre de la gestion des aires marines protégées de Donaten et de la Bouche du Roy » a déclaré Aurélien Atidéglá, Président de la PASCiB à l'ouverture, indiquant qu'un plan de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l'atelier sera également élaboré.



Constant Houndénou est le Conseiller technique au développement durable et représentant le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable à cette rencontre. Il rappelle que les aires marines protégées créées, permettront d'une part de sécuriser la mangrove et les ressources halieutiques disponibles dans ces écosystèmes et d'autre part, de générer des bénéfices socio-économiques pour les populations riveraines.

Cet atelier initié dans le cadre du projet Benkadi au Bénin vient à point nommé acter le processus d'élaboration du plan de gestion des deux aires marines protégées concernées, dira Abdel-Aziz Baba Moussa, Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Car une chose est

de créer, mais une autre est de gérer. Le tout n'est pas d'avoir ces documents, mais il faut pouvoir les mettre en œuvre a-t-il laissé entendre.

Approche participative pour la gestion des aires marines protégées au Bénin

La diversité des participants à cet atelier justifie l'approche participative de ce processus qui bénéficie de la disponibilité et de l'accompagnement du ministère du cadre de vie et du développement durable rassure le Conseiller, Constant Houndénu avant de lancer officiellement les travaux dudit atelier.



Sans doute, les acteurs sont engagés à mutualiser leurs efforts pour la conservation des aires marines protégées. Selon Joséa Dossou Bodjrenou, Directeur de l'ONG Nature Tropicale, la rencontre permettra à chaque acteur de savoir le rôle à jouer et comment jouer sa participation pour l'atteinte des objectifs escomptés par le gouvernement en créant les aires marines protégées.

Dans le même sens, Alexine Atioukpe, Chef division eau et assainissement à la mairie de Cotonou est aussi convaincu. « Au terme de cet atelier, le service environnement de la mairie de Cotonou va s'approprier des résultats de cet atelier afin d'accompagner au mieux la protection des tortues marines, au

niveau de l'aire marine protégée de Donaten », a-t-elle confié.

Pour rappel, les aires marines protégées au cœur de ces échanges, regorgent d'une riche diversité biologique menacée ou en voie d'extinction, à savoir, les tortues marines, les lamantins d'Afrique, les baleines et les dauphins et diverses espèces de poissons et de crustacés, etc.

Arsène AZIZAHO